



## Conseil économique et social

Distr. générale  
4 février 2015  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la condition de la femme

Cinquante-neuvième session

9-20 mars 2015

Suivi de la quatrième Conférence mondiale  
sur les femmes et session extraordinaire  
de l'Assemblée générale intitulée «Les femmes  
en l'an 2000: égalité entre les sexes, développement  
et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle»

**Déclaration soumise par AARP, Alzheimer's Disease  
International – International Federation of Alzheimer's  
Disease and Related Disorders Societies, Guild of Service,  
HelpAge International, Instituto Qualivida, Conseil  
international d'action sociale, International Longevity  
Center Global Alliance, Réseau international pour la  
prévention de la maltraitance des personnes âgées,  
Conseil national des femmes de Grande-Bretagne,  
Soroptimist International et Widows for Peace through  
Democracy, organisations non gouvernementales dotées  
du statut consultatif auprès du Conseil économique  
et social**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* La présente déclaration n'a pas fait l'objet d'une relecture sur le fond par les services d'édition.



## **Déclaration**

### **Les femmes âgées et Beijing: 20 ans après**

Dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, adoptés il y a 20 ans, la Déclaration de Beijing reconnaissait la discrimination fondée sur l'âge comme l'un des facteurs faisant obstacle à l'autonomisation et au progrès des femmes. Le Programme d'action de Beijing précisait notamment que les femmes âgées étaient confrontées à la pauvreté, à des problèmes de santé, à la violence, à des obstacles pour entrer sur le marché de l'emploi, à des discriminations d'ordre professionnel et, qu'en tant que membres de la population civile, elles étaient particulièrement touchées par les conflits armés. Le vieillissement démographique dans les pays développés et en développement, et la nécessité de disposer de données ventilées par sexe ont été soulignés. Des recommandations ont été formulées afin que les autorités prennent des mesures dans chacun de ces domaines mais des lacunes ont également été identifiées, notamment l'omission complète des veuves et du veuvage.

### **L'examen Beijing +20**

Un examen réalisé en 2010 par HelpAge International, afin de voir comment ces recommandations avaient été mises en œuvre 15 ans après l'adoption du Programme d'action de Beijing, a révélé que les femmes âgées et le vieillissement de la population n'étaient pas des thèmes prioritaires pour la grande majorité des pays examinés.

Cinq ans plus tard, dans le cadre du suivi de l'application du Programme d'action de Beijing adopté il y a 20 ans, ONU-Femmes a demandé aux gouvernements de fournir, dans la mesure du possible, des renseignements sur la situation des femmes âgées. Ce bilan, qui porte sur les rapports nationaux de 131 États Membres, évalue dans quelle mesure ces derniers se sont acquittés de leur obligation. Malgré les preuves de plus en plus nombreuses qui attestent que les femmes âgées souffrent de discrimination et l'adoption, par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, d'une nouvelle Recommandation générale sur les droits des femmes âgées (n° 27, 2010), les défis auxquels elles sont confrontées ne sont pratiquement pas abordés dans ces examens nationaux sur la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing, vingt ans après son adoption.

### **Progrès et difficultés depuis 1995**

Seuls 21 rapports (16 % des 131 rapports examinés) mentionnent spécifiquement les femmes âgées ou le vieillissement dans leur bilan sur les progrès réalisés et les difficultés rencontrées. Parmi les progrès cités figurent le recul de l'âge de la retraite, la promotion de l'emploi des femmes âgées, l'abolition des disparités entre les retraites des hommes et des femmes, une loi s'attaquant à diverses formes de discrimination et des projets spécifiques pour les femmes âgées. Deux rapports reconnaissent que le vieillissement de la population constitue un défi. Parmi les autres difficultés citées figurent la précarité des femmes, les retraites inférieures à celles des hommes et plusieurs formes de discrimination fondées sur le sexe et l'âge.

## **Application dans 12 domaines depuis 2009**

### **A. Les femmes et la pauvreté**

Trente-trois rapports reconnaissent la pauvreté qui frappe spécifiquement les femmes âgées. Certains pays identifient les femmes âgées, et notamment les femmes âgées célibataires vivant seules, comme faisant partie des personnes les plus susceptibles d'être touchées par la pauvreté. D'autres fournissent des statistiques indiquant que c'est dans le groupe d'âge des plus de 65 ans que les différences entre les taux de pauvreté des hommes et des femmes sont les plus importantes. La principale raison avancée étant que les femmes touchent une retraite inférieure en raison des inégalités dont elles ont été victimes tout au long de leur parcours professionnel. Conformément à la recommandation [par. 58 o)] du Programme d'action de Beijing, la réponse la plus fréquemment donnée est la mise en place de politiques de sécurité sociale assurant la parité entre les sexes.

### **B. L'éducation et la formation des femmes**

Un seul pays a parlé des possibilités qui s'offraient aux femmes âgées en matière d'éducation.

### **C. Les femmes et la santé**

Le Programme d'action de Beijing reconnaît que les femmes âgées ont des besoins spécifiques en matière de santé reproductive et sexuelle, et que, souvent, ils ne sont pas adéquatement satisfaits (95). Mais sur la totalité des rapports examinés, trois seulement mentionnent la ménopause et un seul évoque l'utilisation de la contraception chez les femmes de plus de 50 ans. Le Programme d'action de Beijing indique également que, l'espérance de vie augmentant, il faut accorder une attention particulière aux femmes âgées (101). Douze rapports parlent de programmes de dépistage du cancer incluant certaines femmes âgées mais ayant tous une limite d'âge. Deux rapports seulement mentionnent d'autres problèmes de santé propres aux femmes âgées, l'ostéoporose dans le premier et, dans le deuxième, une plus forte proportion d'accidents et d'hospitalisations liés à des chutes chez les femmes. Les rapports ne mentionnent ni la démence ni d'autres problèmes de santé mentale dont souffrent les femmes âgées.

### **D. La violence à l'égard des femmes**

Le Programme d'action de Beijing reconnaît que les femmes âgées sont particulièrement vulnérables face à la violence (116). Treize rapports reconnaissent que les femmes âgées risquent d'être victimes de violence mais deux seulement font référence à une forme de violence qui touche anormalement les femmes âgées: l'excès de médicaments et les meurtres liés à la sorcellerie. La négligence, l'exploitation financière, la maltraitance et les violences auxquelles les femmes risquent d'être exposées dans les différents lieux de soins et d'entraide ne sont aucunement mentionnées.

### **E. Les femmes et les conflits armés**

Un rapport cite une étude sur les femmes déplacées et touchées par les conflits dont un volet porte sur les femmes âgées. Un autre indique qu'il existe des statistiques ventilées par sexe et par âge sur les demandeurs d'asile.

**F. Les femmes et l'économie**

Le Programme d'action de Beijing recommande aux gouvernements de mettre en œuvre des programmes de soutien visant à accroître l'autonomie des femmes âgées [par. 175 d)] et d'interdire toute discrimination sur le lieu de travail notamment dans le cas des travailleuses âgées [par 178 c)]. Dix-sept rapports parlent de l'emploi chez les femmes âgées et des obstacles auxquels elles sont confrontées. Un rapport évoque le fardeau que représente le travail domestique non rémunéré chez les femmes âgées tandis qu'un autre précise que le travail supplémentaire accompli par les femmes dans les régions où les ressources sont rares les fait vieillir prématurément. Un pays signale que l'écart de rémunération entre hommes et femmes augmente avec l'âge et que c'est dans la catégorie d'âge des 60-70 ans qu'il est le plus important. Le rapport indique qu'il est difficile d'expliquer clairement cet état de fait, d'autant plus que les femmes sont plus éduquées que les hommes dans ce pays. Deux rapports signalent des différences dans l'âge de départ à la retraite.

**G. Les femmes au pouvoir et aux postes de décision**

Un pays a présenté des statistiques ventilées par âge sur la participation des femmes aux prises de décision. Dans ce cas précis, la femme la plus âgée élue à une assemblée constituante avait 66 ans. L'homme le plus âgé avait 80 ans.

**H. Les mécanismes institutionnels en faveur de l'autonomisation des femmes**

Trois rapports mentionnent les femmes âgées. L'un parle d'une nouvelle loi sur le divorce qui partage les prestations de retraite entre les époux. Le second évoque un atelier ministériel de l'Union européenne sur les politiques actives du marché du travail en faveur des femmes âgées. Le troisième présente un rapport financé par le gouvernement sur les difficultés rencontrées par les femmes âgées.

**I. Les droits fondamentaux des femmes**

Trois rapports parlent des femmes âgées et deux notamment en relation avec des lois qui interdisent plusieurs formes de discrimination, en particulier celle fondée sur l'âge et le sexe. Le troisième rapport décrit la création d'un organe destiné à réguler les normes de soins des personnes âgées.

**J. Les femmes et les médias**

Deux rapports évoquent l'image négative des femmes âgées véhiculée par les médias: l'un des rapports décrit un projet visant à briser les stéréotypes de la beauté basés sur la jeunesse afin d'améliorer la confiance des femmes, quel que soit leur âge. L'autre reconnaît que les images des femmes sont souvent dégradantes mais que les statistiques ou les analyses portant sur les femmes âgées en tant que groupe spécifique sont rares.

**K. Les femmes et l'environnement**

Aucun rapport n'évoque les femmes âgées.

## **L. La fillette**

Un rapport mentionne une activité intergénérationnelle entre enfants et personnes âgées.

### **Section 3. Les statistiques**

La disponibilité des statistiques ventilées par âge sur les femmes âgées varie considérablement d'un rapport à l'autre. Globalement, il y a peu de données disponibles ventilées par âge et par sexe sur les personnes de plus de 65 ans, même si 11 rapports fournissent des statistiques ventilées par sexe sur les taux de pauvreté ou le risque de pauvreté pour les femmes âgées. Dans huit rapports, il est mentionné que des statistiques sur la violence sexuelle et physique sont disponibles, mais qu'elles se limitent aux femmes âgées de moins de 74 ans.

### **Section 4. Les nouvelles priorités**

Deux des rapports examinés identifient le vieillissement de la population comme une priorité future. Trois reconnaissent la nécessité d'examiner les femmes dans toute leur diversité, en tenant compte notamment de leur âge, dans leurs politiques égalitaires. Quatre déclarent qu'une protection sociale garantissant une sécurité du revenu pour les femmes âgées constitue une priorité. Dans plusieurs rapports individuels, la priorité a été respectivement donnée à l'inclusion, l'emploi, les soins, la santé et le transport rural pour les femmes âgées.

### **Conclusions**

Dans le cadre de ces examens, la pauvreté et les obstacles à l'emploi sont les seuls domaines dans lesquels les femmes âgées ont fait l'objet d'une attention particulière. En ce qui concerne les dix autres aspects de la vie des femmes âgées, ils ne sont tout simplement pas évoqués. Il n'a pratiquement pas été question de santé sexuelle et reproductive et il n'y a aucune reconnaissance de la violence à laquelle les femmes âgées sont confrontés dans leurs différents milieux de vie, ni aucune statistique à cet égard.

On mentionne occasionnellement la discrimination croisée auxquelles les femmes âgées sont confrontées: dans la nécessité de briser les stéréotypes de la beauté basés sur la jeunesse et le fait qu'elles soient anormalement exposées à la consommation forcée de médicaments. Cependant, ce que révèlent ces examens qui portent sur les 20 dernières années, c'est qu'à ce stade de leur vie, les femmes sont toujours considérées comme des personnes moins importantes, moins égales, comme méritant moins de respect, comme faisant moins partie intégrante de la société, et que la discrimination fondée sur le sexe chez les personnes âgées est moins dangereuse ou débilante.

### **Perspectives d'avenir: les cinq prochaines années**

À moins qu'elles ne soient expressément combattues, les discriminations sexistes accumulées au cours de toute une vie et associées à la discrimination fondée sur l'âge peuvent avoir un effet dévastateur sur la vie des femmes. Les recommandations du Programme d'action de Beijing de 1995 relatives aux actions à engager pour la sécurité du revenu, la santé, les droits à la propriété et l'accès à un

emploi non discriminatoire pour les femmes âgées, ainsi que pour la collecte de statistiques ventilées par âge et par sexe doivent être mises en œuvre.

Les lacunes identifiées dans les recommandations du Programme d'action de Beijing doivent également être comblées, notamment en ce qui concerne :

- La faculté des femmes âgées d'exercer leurs droits fondamentaux comme les autres personnes;
- L'élimination des écarts de rémunération tout au long de la vie professionnelle des femmes, y compris lorsqu'elles sont plus âgées;
- L'indemnisation du travail non rémunéré et des travaux que les femmes accomplissent tout au long de leur vie, y compris lorsqu'elles sont plus âgées;
- La prévention et la réparation des torts causés aux femmes âgées victimes de violence;
- La modification des normes sociales qui prônent des images négatives et dégradantes des femmes âgées dans les médias;
- La lutte contre la discrimination croisée, notamment fondée sur l'âge et le statut matrimonial;
- La prise en compte de l'impact des conflits armés et autres situations posant un risque pour les femmes âgées;
- Garantir aux femmes âgées un accès non discriminatoire aux services, y compris à l'éducation et à la formation tout au long de la vie, aux transports et aux services financiers;
- Garantir la participation des femmes âgées aux processus de prise de décisions
- Permettre aux femmes âgées de vivre de façon autonome dans la dignité et de continuer à s'épanouir sur le plan personnel, indépendamment de leur condition physique ou mentale.

---